seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

EXPÉRIENCES ET PROJETS

LE BUDGET DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LES MARCHÉS PUBLICS

(https://mediatheque.seine-et-marne.fr/sites/mediatheque.seine-et-marne.fr/files/styles/img__1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/budget-marchespublics.jpg?itok=FT9sZeK2)

Des moyens pour un service de lecture publique de qualité et le respect du code des marchés publics.

Depuis une vingtaine d'années, le budget culturel des villes est en nette augmentation. Selon la dernière enquêt e menée par le Ministère de la Culture en 2006, les dépenses culturelles des villes atteignent en moyenne 8,1 % de leur budget. Les dépenses pour la bibliothèque représentent environ 15 % des dépenses culturelles.

En tant que service public, la bibliothèque doit donc se voir attribuer un budget lui permettant d'assurer une offr e de services de qualité. Il s'avère donc essentiel de définir en concertation avec les élus les différentes lignes budgétaires nécessaires au fonctionnement du service de lecture publique.

Un budget structuré

Recettes

- recettes courantes : cotisations, amendes pour retards, remboursements pour livres perdus ou détériorés, services (photocopies, prêts entre bibliothèques…)
- subventions et aides.

Dépenses en fonctionnement

- frais de personnel
- achats de documents (livres, CD, DVD, revues et abonnements numériques)
- fournitures de bureau
- matériels d'équipement des documents (voir la rubriqueCircuit du document (https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/le-circuit-du-document) pour en savoir plus sur le coût de l'équipement d'un document)
- prestations de service, locations d'exposition pour les actions de développement culturel
- frais de déplacement (pour le personnel et les intervenants pour les actions culturelles)
- formation du personnel
- dépenses courantes : électricité, chauffage, téléphone, Internet…

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

ATTENTION

Pour chaque dépense, y compris les achats de documents, il est impératif de respecter le code des marchés publics. Les seuils des différentes procédures sont :

- entre 40 000 € à 213 999 € HT ** : mise en concurence en procédure adaptée (MAPA)
- à partir de 214 000 € HT * : procédure formalisée en appel d'offre.

* Le seuil pour les livres non scolaires est relevé à 90 000€ HT (art. 30 du décret du 25 mars 2016 (https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032295952&fastPos=1&fastReqId=59406055&categorieLien=id&oldAction=rechTexte))

**Le seuil pour les marchés de travaux est 5 350 000 € HT.

Dépenses en investissement

- achats de documents (hors revues et abonnements numériques) livres, CD et DVD dans le cadre d'une création.
- mobilier de bibliothèque et de bureau
- matériel informatique (envisager un renouvellement du parc informatique tous les 3 à 5 ans max)
- matériel de sécurité
- construction et travaux.

Des repères pour estimer le budget d'acquisition de documents

Offre documentaire par habitant

SUPPORT	LIVRES	CD	DVD
Nombre de documents minimum	1,5 à 2,2 livres par habitant selon la taille de la commune	1 200 CD pour le fonds de départ	500 DVD
Taux de renouvellement	10 %	9 %	15 %

Prix moyen d'un document

LIVRE ADULTE	LIVRE JEUNESSE	CD	DVD
15 €	9 €	18 €	45 €

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/le-budget-de-la-bibliotheque-et-les-marches-publics

Budget minimum d'acquisition de documents

MOINS DE 2 000 HABITANTS	DE 2 000 À 5 000 HABITANTS	PLUS DE 5 000 HABITANTS	PLUS DE 25 000 HABITANTS
1 € / habitant	1,5 € / habitant	2 € / habitant	2 € / habitant

Pour la création d’un équipement avec constitution des collections, prévoir un budget supplémentaire pendant l es trois premières années.